

Service Logement

Depuis le 10 mai 2016, les créations de dossiers, les renouvellements ou les mises à jour sur le Système National d'Enregistrement se font **uniquement sur rendez-vous les jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h30**

Pour l'enregistrement dans le fichier national, l'ensemble des pièces originales suivantes sont nécessaires :

- Imprimé Cerfa n°14069*02 renseigné de toutes les informations demandées

Identité et État civil

- Pièce d'identité du demandeur et de son conjoint ou titre de séjour (pour les étrangers)
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de chaque enfant
- Justificatif de divorce ou de séparation
- Certificat de grossesse (date présumée d'accouchement)
- Attestation de PACS ou d'annulation

Domiciliation

- Si vous êtes locataire : la dernière quittance de loyer et le contrat de location
- Si vous êtes propriétaire : l'acte de propriété ou la taxe foncière et l'acte de vente
- Si vous êtes hébergé : attestation d'hébergement, pièce d'identité et dernière quittance de loyer ou d'EDF de la personne qui vous héberge ou si celle-ci est propriétaire, sa taxe foncière
- Si vous êtes sans domicile fixe : l'attestation de domiciliation auprès du CCAS

Ressources

- Avis d'imposition des deux dernières années ou de non-imposition du demandeur et de son conjoint (ou à défaut déclaration des parents auxquels vous êtes fiscalement rattaché)
- Dernier bulletin de salaire et contrat de travail pour chacun des membres du foyer ou d'indemnités journalières de la Sécurité Sociale
- Si vous êtes au chômage : notification du Pôle Emploi et le dernier avis de paiement de l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) ou de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)
- Pension d'invalidité ou retraite principale et complémentaires
- Prestations familiales : attestation de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de moins de 3 mois (RSA, AF, APL, AL, ASF, PAJE...)
- Notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), carte d'invalidité, d'Allocation Adulte Handicapé (AAH), Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- Pour les professions libérales, artisans ou travailleurs indépendants : attestation du comptable des revenus mensuels estimés ou bilan annuel et KBIS
- Autres justificatifs de revenus : bourse d'étude, pensions alimentaires

Tout justificatif concernant le motif de la demande, et notamment : Avis d'expulsion, arrêtés d'insalubrité ou de péril, diagnostic plomb ou constat de risque d'exposition au plomb.

Depuis le 1^{er} avril 2017, l'attestation d'enregistrement du Numéro Unique Régional vous sera transmis par courrier, par le niveau national.

ATTENTION : En cas de rendez-vous non honoré ou de retard, le rendez-vous sera reporté à une date ultérieure ou le demandeur sera invité à déposer sa demande sur le site : www.demande-logement-social.gouv.fr

Le service Logement est ouvert du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.